



Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique Central du 14 avril 2022

Première information sur le projet « SOCLE RH »

People soft est la solution support du système d'information RH au sein de Pôle emploi depuis sa création. Au cœur du SI RH se trouve le système de gestion administrative et paie.

Cet outil vieillissant ne va bientôt plus être mis à jour par son éditeur, l'une des raisons nécessitant son remplacement, outre la fin du contrat avec le prestataire actuel à fin 2022.

Le projet de remplacement s'étalera jusqu'en 2024 avec une période de survie du SI actuel pendant le développement du nouveau.

Cette première information, très succincte, sera suivie d'une information/consultation du CSEC au second semestre 2022.

Pour **FO**, la solution informatique retenue, quelle qu'elle soit doit être en capacité d'intégrer toutes nos règles conventionnelles et statutaires, au niveau national et de l'établissement, permettant leur application sans aucune restriction liée à l'outil. Elle doit être suffisamment souple et puissante pour permettre l'intégration de nouvelles règles mais aussi l'évolution des règles existantes.

FO rappelle que c'est à l'outil de s'adapter à l'homme et non le contraire.

Information sur la prime d'intéressement 2021

Cette séquence avait pour objet d'informer l'instance sur les éléments techniques relatifs au versement de la prime d'intéressement pour l'année 2021 comme prévu dans l'accord.

Certaines zones d'ombre ont pu s'éclaircir suite au questionnement de **FO** :

- L'enveloppe budgétaire non distribuée (environ 2 millions d'€) en raison de l'atteinte partielle des objectifs sera « réinjectée » dans le budget de Pôle emploi.
- Les ABAP (absence autorisée payée) sont traitées comme les autres absences dans le calcul du présentisme.
- Les services RH des établissements destinataires du relevé individuel de chaque agent ayant servi au calcul de son indice de présence, seront en mesure de répondre aux collègues qui constateraient une erreur sur leur situation individuelle.
- Les collègues ayant quitté Pôle emploi et ouvrant droit au versement de l'intéressement, seront destinataires des mêmes documents d'information que les collègues en poste afin de pouvoir percevoir la prime. S'il n'est pas possible de les joindre, les documents et les sommes qui leur sont dues seront adressés à la Caisse des Dépôts et Consignation où ils pourront les récupérer.

Le conseil FO

Contactez les représentants **FO** de
votre établissement pour vous
accompagner en cas de recours

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr





Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique Central du 14 avril 2022

Point mensuel sur la crise sanitaire

Il n'y a pas d'évolution à ce jour sur les consignes en la matière. Pour autant, la DG précise que les collègues souhaitant porter le masque peuvent le faire et Pôle emploi continuera à leur en fournir. De plus, la DG affirme que les collègues considérés comme fragiles au regard de leur état de santé peuvent porter des masques FFP2 sans que cela puisse leur être reproché.

FO regrette que la DG refuse de fournir les masques FFP2 et déplore la suspension de contrat de 3 collègues psychologues du travail.

Mandatement de la CSSCTC sur l'état des lieux des agressions en situation de réception des usagers au sein de Pôle emploi

Cette motion a été votée avec les voix des élus **FO**, à l'unanimité des présents.

Point sur les conventions entre le CSEC et les CSE

Présentation d'un état des lieux des conventions signées entre le CSEC et les CSE, ainsi que d'un point sur la trésorerie fait par la trésorière **FO** du CSEC.

Questions diverses

FO a questionné la DG sur plusieurs points concernant la nouvelle identité visuelle de Pôle emploi intégrant le logo de la République française et sa finalité exacte, mais également sur les épreuves de sélection pour les agents publics et les avancements 2022.

La DG n'a pas été en mesure de nous répondre au cours de la séance plénière et va nous communiquer ses réponses par écrit.

FO demandera que ces réponses soient annexées au PV du CSEC

Prochaine réunion ordinaire du CSEC le 12 mai 2022

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

